

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7131
vendredi 24 avril 2026



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

Stéphanie
Simonpieri

Après
le GR20,
la GT20

INTERVIEW P 5 À 7

KAMPÀ P2 CULTURA P16
OPINIONS P4 RÉTRO P17
BRÈVES P8 AGENDA P18
LINGUA P14 POLITIQUE P19
ANNONCES LÉGALES P9

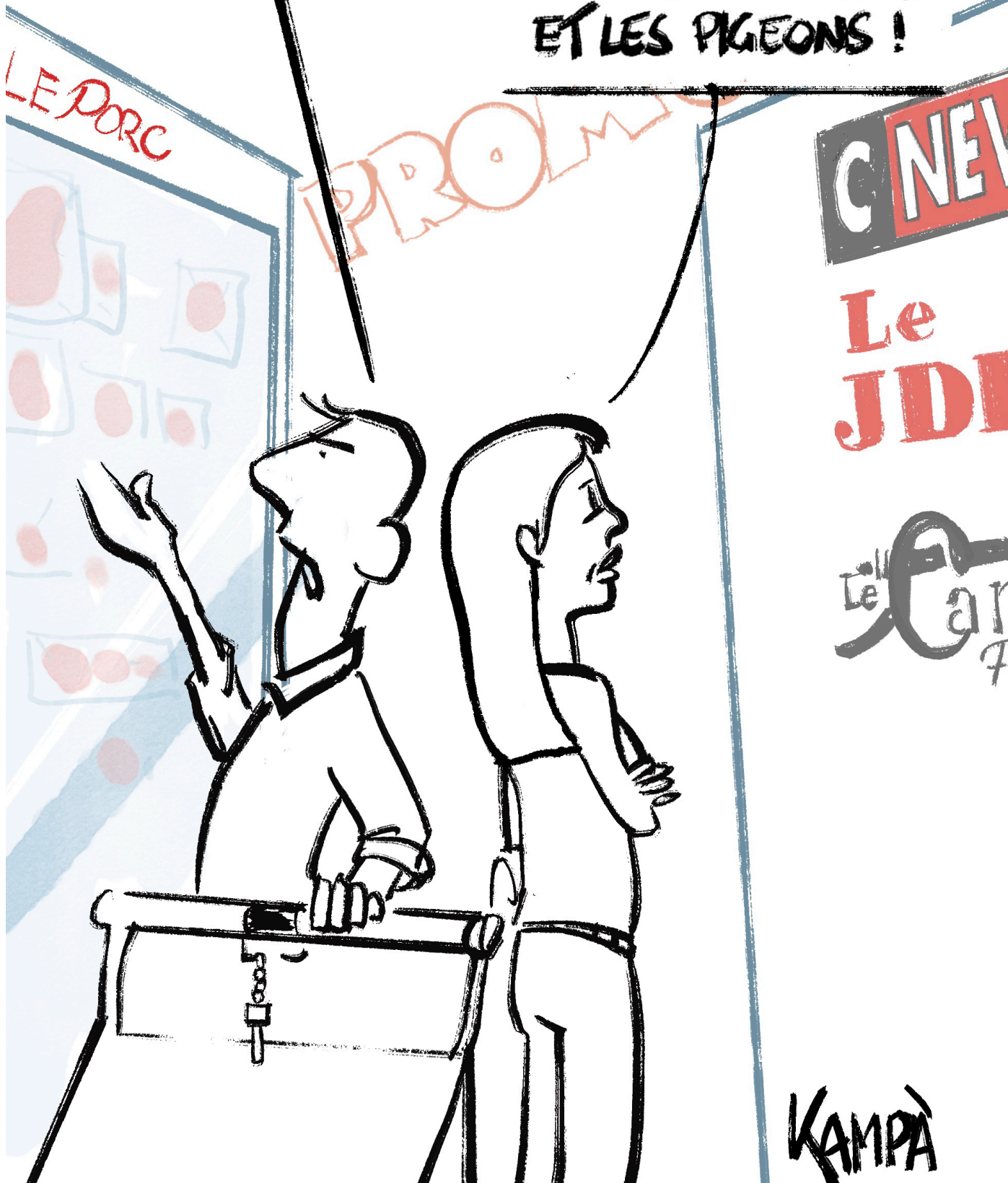
1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ENCORE
DU PORC ÉLEVÉ
EN BATTERIE!

ILS S'Y METTENT AUSSI
POUR LES BOURRINS
ET LES PIGEONS !





INTERVIEW
STÉPHANIE SIMONPIERI
APRÈS LE GR20, LA GT20

EN BREF ET EN CHIFFRES

LINGUA
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CULTURA
L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO
UN ANNU FÀ

AGENDA

POLITIQUE
CHRONIQUE INQUIÈTE

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**
Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com
Chef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr
1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica
BUREAU DE BASTIA
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40
Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés: PA, JFA.
CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Cambià di metudu

Hè troppu faciuli di lampà sempri a colpa nant'à l'isu-lanità. Dipoi dicennii, ghjova di spiecazioni sistemat-ica à a vita cara in Corsica. Ma à rombu di cantà stu ripigliu, omu si scorda di l'essenziali. È s'è u prublema era menu geugraficu cà strutturali ? I sciffri, elli, sò tistardi. I prezzi alimentarii fermani più alti cà in altrò, cù scarti chì poni tuccà i 15% pà certi prudutti, è à pocu pressu 7% in media, nant'à un tarritoriu induv'elli ci sò i paghi i più bassi di Fran-cia. À stu sbilanciu, bisogna à aghjustà una rialtà suciali pessima, cù un nivellu di puvartà bellu sopra à a media na-ziunali è un puteri di cumprà sottu tinsioni pirmanenti. Hè in issu cuntestu chì u diputatu Michel Castellani pruponi di cambià di metudu. Òn si tratta più d'accotamalzà i dis-positivi – TVA ridutta, cuntinuità tarriturali, aiuti diversi – ma di scurticà pà daveru i meccanisimi prufondi. Parchi d'appressu à ellu, i costi in più òn sò micca solu ligati à a luntananza. Sò ghjustificati dinò da l'urganizzazioni stessa di u marcatu, certi volti qualificata di « cartelizata », indu-va certi attori chjappani i benefizii di i dispositivi senza chì l'affari si risintissi veramenti nant'à i prezzi. U diannosticu scumoda soca, ma t'hà u meritu di pona i dumandi chì ci voli. À quali appruittani daveru l'esunerationi fiscali ? Parchi l'aiuti publichi òn pruducini micca l'effetti aspittati ? È soprattutto, parchi ci sò sempri issi scarti malgradu qua-rant'anni di pulitichi currettrici ? Daretu à st'intarrugazioni, ci si trova una critica più larga, quilla di un mudellu ecu-nomicu dipendenti, ghjiratu soprattutto ver di l'impurta-zioni, è micca abbastanza strutturatu inghjiru à a so pru-duzzioni lucali. Una situazione paradussali pà un tarritoriu d'una certa manera riccu di risorzi, ma custrettu da circuiti ecunomici chì li scappani in parti. A pruposta di metudu avanzata – analizà di modu finu i filieri, identificà i rediti, rispunsabilizà l'attori – pudaria essa un veru cambiamen-tu, à cundizioni di passà da u di à u fà. Parchi a Corsica òn hà micca bisognu di un raportu di più, ma di dicisioni chjari è curaghjosi. ■ **Santu CASANOVA**

Incontru • Rencontre

si passa calcosa... *annant'â a reta*

«**Mais où sont les ripailles d'antan?**» se demandent un certain nombre de Français. À les entendre ou les lire, ils ont la nostalgie de fêtes villageoises, rurales, populaires, de mets, produits et d'une convivialité... qui n'ont pourtant pas cessé d'être. Leur malheur n'est peut-être pas tant d'avoir perdu quelque chose que d'être toujours passés à côté, faute de curiosité ou d'un réel enracinement dans ces «terroirs» qu'ils exaltent mais dont ils déplorent souvent qu'ils aient le défaut d'être habités... par «les gens du coin». Quoi qu'il en soit, leur demande aux accents de longue plainte a suscité une offre. L'entreprise Le Canon français, dont le milliardaire d'extrême-droite Pierre-Edouard Stérin est devenu un investisseur, organise à leur attention des banquets pour retrouver le plaisir d'être «assis à table dans un beau cadre autour de bons produits du terroir, avec une bonne bouteille et entourés d'amis». Ces événements affichent complet et drainent des centaines voire des milliers de personnes. En fait de beau cadre, il n'est pas rare que le festin se déroule dans quelque morne halle d'exposition, bien loin de ces villages où le clocher se doit d'être au centre. Quant à valoriser le travail des «artisans locaux», on pourrait s'émerveiller de voir des petits producteurs être en mesure de fournir en une soirée plus de 4000 personnes auxquelles on promet 1 kg de victuailles chacune. Pour peu bien sûr qu'on ait quelque notion de ce qu'est l'artisanat et qu'on sache distinguer l'agriculture et l'agro-alimentaire, le folklore et la tradition. Les organisateurs mettent en avant Label Rouge et IGP, qui sont certes des signes de qualité mais ne garantissent justement pas un lien exclusif entre produit et terroir. Détails que tout cela! L'essentiel est de «partager un moment fraternel et convivial» et de retrouver, disent certains fans de ces banquets, l'esprit de ces fêtes où «tout le monde se retrouve». Du moins ce «tout le monde» qui peut y mettre le prix: 79,99€ de repas, auxquels s'ajoutent les accessoires qu'arborent volontiers les convives (39 € pour un béret, 29 € pour des bretelles). On est bien loin de ces fêtes où se côtoient toutes générations et toutes classes sociales et qu'on prétend retrouver. Même la nostalgie n'est vraiment plus ce qu'elle était. Quant à la fraternité, elle se résume bien souvent à une forme de solidarité entre gens au compte en banque bien portant. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



Le Canon Français @CanonFrancais · 20 avr.
On n'arrête pas un peuple qui mange



Poupette7154 @poupette7154 · 19 avr.
Les français...les vrais, ceux qui aiment notre pays, nos coutumes, ont besoin de se retrouver. 🇫🇷
Et l'exemple, des chansons des années 80, veulent tout dire.
Merci à vous, pour ces moments.



leon @breteau_leon · 14h
maintenant faut manger de la merde avec un beret sur la tête pour avoir l'air français ? c'est ça ? x.com/CanonFrancais/...



Blast @Blast_59 · 5h
Quand vous aurez compris que les goûts et les couleurs sont propres à chacun, vous aurez fait un grand pas. Ces personnes sont nostalgique du folklore qu'ils ont sans doute connu petit. Un peu d'ouverture d'esprit vous ferait du bien



Raymond Calbutte 23x **Pastille Bleue** @lthe_z · 20 avr.
Quel peuple? Pas d'enfant, pas de personne de plus de 30 ans...
Juste un entre-soi de gogos assez matricés par des des mecs qui sortent d'école de commerce pour payer 80 euros pour manger des saucisses dans un hangar...



Ruby Baque @TBibaque · 19 avr.
...C'est pas "plein" du tout du tout, comme vous l'aviez annoncé. 😊
80 euros pour bouffer de la grosse bouffe pour collectivité, dans un hall d'expo, et sur des chaises en plastique: ça fait rêver, vos soirées...



Dehors LFI @DehorsLfi93909 · 18 avr.
Et oui c'est ça notre France, n'en déplaie à une secte que je ne nommerai



Korias @SCKorias · 14h
La France c'est bouffer du mauvais saucisson trop cher en buvant de la piquette dans un parc des expositions ?



Cournille Thomas @ThomasCournille · 20 avr.
Quand tu payes 80€ pour un repas de 15€ dans les fêtes de village 🤔🤔🤔



Duval Philippe @p.duval · 20 avr.
Un peuple ce n'est pas des trentenaires d'école de commerce déguisés avec un béret et une chemise à carreaux dans un hangar sur des chaises en plastique s'égosillant sur du Michel Delpech.



Guy-Nestor Chtrench @grobidar · 19 avr.
Un hangar, des beaufs, l'enfer.

HUMEUR

EN ROUE... LIBRE

Dans un pays où, aux dernières nouvelles, l'état de droit était la règle, il se trouve de plus en plus de gens pour réclamer l'abolition de certaines normes -voire de toutes. Plus d'entrave à ce qui contamine, pollue ou tue. Vive le cadmium omniprésent, les bouteilles d'eau contaminée dans tous les rayons, les accidents du travail toujours plus fréquents, le biberon au lait maternisé toxique en attendant la semaine de 72 heures. La raison invoquée par tous les vaillants pourfendeurs de normes: la liberté. Cette liberté qui impose de ne plus respecter le 1^{er} mai. Songez que le Premier ministre en personne a pris la peine d'annoncer qu'il serait dès cette année possible d'enfreindre la loi à ce sujet. Instruction a été donnée de ne pas verbaliser les «petits» boulangers et fleuristes qui feront travailler leurs salariés lors de la journée des droits des travailleurs. On se demande ce qui se produira si -comme le laissent hélas craindre les statistiques désastreuses- un ou plusieurs employés sont victimes d'un accident du travail ce jour-là. Les employeurs concernés pousseront-ils la reconnaissance jusqu'à endosser la totale responsabilité ou choisiront-ils d'arguer que la faute revient à celui qui a autorisé une situation contraire à la loi en vigueur ? Parallèlement à cette course à la «dérégulation» et à cet appel à la liberté, certains, parfois les mêmes, exigent la fermeture des frontières avec l'Espagne parce que le gouvernement Sanche, de gauche, y a régularisé un demi-million de sans-papiers. Peu importe que le droit européen n'autorise pas le détenteur d'un permis de résidence espagnol à travailler ailleurs: selon eux, il ne doit pas être libre non plus de circuler en France. Giorgia Meloni a elle régularisé 460000 personnes, sans déclencher aucune réaction en France. L'incohérence n'est que de façade. La seule liberté qui vaille aux yeux de beaucoup trop de responsables politiques et économiques, c'est celle d'entreprendre, de produire et de contraindre. Les intérêts de l'industrie -pardon, de la «magie»- et ceux des dirigeants n'ont pas à être contrariés par quelque frein que ce soit. Et, que ce soit aux USA ou en Argentine, on voit le résultat quand le pouvoir obtient cette «liberté»-là. ■ **Eric PATRIS**

Stéphanie Simonpieri Après le GR20, la GT20



Photo Christophe Giudicelli

*Le 10 juin prochain, Stéphanie Simonpieri
se lancera à l'assaut de la GT20 :
600 kilomètres à vélo autour de la Corse,
entre Bonifacio et Bastia.*

*Atteinte d'un cancer, elle avait déjà, l'an dernier,
bouclé le GR20. Des défis qu'elle relève pour prouver
que, malgré la maladie, tout est possible et,
cette fois-ci, pour soutenir et promouvoir l'association
Arc-en-Ciel qui réalise les rêves
d'enfants gravement malades.*

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI



Photos Christophe Giudicelli

Je me suis dit : « La maladie ne peut pas me dicter ma vie »

La GT 20, un nouveau défi après le GR 20 l'an passé.

Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Ça me permet d'oublier la maladie. Quand je suis en salle de sport, je suis comme les autres, et c'est important pour le mental. Ensuite, faire le GR 20 pour l'association La Marie Do, c'était un défi magnifique et maintenant la GT 20 pour l'Association Arc en Ciel.

Vous étiez sportive avant l'annonce de votre maladie.

C'était important pour vous de continuer

malgré les difficultés liées à la maladie et aux traitements ?

J'ai l'esprit de compétition, c'est ça qui m'anime. J'ai ça dans le sang. Je fais de la compétition depuis longtemps et c'est ça qui me booste. Après, il y a des hauts et des bas. Là, ça fait un mois que je galère, parce que j'ai des douleurs, c'est un peu compliqué. Mais j'arrive toujours à rebondir. Je me suis dit : « La maladie ne peut pas me dicter ma vie ». Ce n'est pas facile, mais on ne peut pas baisser les bras et il n'y a pas que moi, j'ai une équipe formidable qui me suit sur tous les défis, c'est magnifique.

À quel moment vous êtes-vous dit :

« Je vais me lancer des défis » ?

C'est venu un jour, en plaisantant. Je me suis dit : « J'ai envie de faire quelque chose pour une association, peut-être le GR20 ». Les pompiers ont dit : « Oui, on te suit », et tout est parti en deux secondes.

L'an passé, il y a eu le GR20. Comment s'y prépare-t-on malgré la maladie, les traitements, la chimiothérapie ?

Est-ce que la pratique du sport change ?

Évidemment, je ne suis plus la même physiquement. Mais je m'entraîne à la salle de Ponte-Leccia avec une

prise en main et une vraie préparation spécifiques. J'ai une contrainte, je n'ai pas le droit de chuter, car j'ai un cancer métastasé sur les os. Donc je dois faire très attention. Je suis très concentrée à chaque instant. Sur le GR20, j'étais très focalisée, mais ça a été compliqué, parce que j'avais peur de rechuter.

Que reprenez-vous du GR20 ?

Chez moi, c'est placardé de photos. Ça m'a marquée et ça restera gravé dans ma mémoire à jamais. Les gens que j'ai rencontrés, ceux qui m'ont aidée. On a vécu des choses incroyables. Et puis la gentillesse, que ce soit des agents du Parc, des refuges, de tout le monde. C'est une expérience humaine magnifique.

Est-ce qu'à un moment, sur les 16 étapes du GR, vous avez pensé : « Là, mon corps n'en peut plus, je vais arrêter » ?

Oui, complètement. Dès la première étape, au bout de 200 mètres, j'ai dit : « Ce n'est pas pour moi. » J'ai paniqué. Mais le lendemain, je savais que je pouvais y arriver.

Le fait d'être soutenue, ça motive ?

Oui, franchement. J'ai la chance d'avoir des proches incroyables : ma famille, les pompiers, mes amis d'enfance, les clubs... Ça fait chaud au cœur, et ça me porte. Franchement, c'est grâce à eux. Je n'aurais jamais réussi seule. Le GR20, je l'ai réussi grâce au groupe. Certains n'étaient pas sportifs, mais ils s'y sont mis avec le GR20. C'est incroyable.

Après le GR20, la GT20, nouveau défi ?

Au départ, on voulait faire le tour de Corse en canoë, mais l'eau ce n'est pas mon élément. Je voulais rester en Corse. Et un jour, à la caserne de Ponte-Leccia, on m'a



**Pour la GT20, on n'a pas d'objectif de temps.
On va profiter, étape par étape,
comme sur le GR20.
On part à 7h, sans savoir
à quelle heure on arrive,
mais on arrivera.**

dit: «*Pourquoi pas la GT20*»? Et on est partis là-dessus. Tout le monde m'a dit: «*On te suit*».

Toujours avec un entraînement spécifique?

Oui, en salle. À l'extérieur, c'était compliqué à cause de la météo cet hiver. Pour la GT20, on n'a pas d'objectif de temps. On va profiter, étape par étape, comme sur le GR20. On part à 7h, sans savoir à quelle heure on arrive, mais on arrivera.

Et toujours pour une association, cette fois ci Arc en Ciel.

L'idée, c'est toujours de faire ces défis au profit d'une autre association. Là, c'est Arc-en-ciel pour réaliser les rêves d'enfants malades. Ces enfants se battent tous les jours à l'hôpital. On va essayer de faire cette traversée pour eux, mais aussi pour sensibiliser en s'arrêtant dans les villages. Qui n'a pas quelqu'un touché par la maladie dans sa famille? On va prendre notre temps, sur douze jours et douze étapes.

Ces défis, c'est aussi un message pour les malades?

Oui, mais il faut être honnête: quand la douleur est là, c'est très difficile. Là, j'ai vécu un mois terrible avec un traitement mal supporté. Donc oui, la vie ne s'arrête pas, mais la douleur peut ralentir.

Le sport peut-il avoir un effet thérapeutique?

Oui, complètement. C'est une vraie thérapie. Avoir un rêve, un objectif, ça a un impact énorme, surtout pour les enfants.

La maladie a-t-elle changé votre façon de voir la vie?

Oui, on relativise beaucoup. On a un but. Même si les traitements et la douleur sont là, ça donne un moteur. ■

**Ces enfants se battent tous les jours à l'hôpital.
On va essayer de faire cette traversée
pour eux, mais aussi pour sensibiliser
en s'arrêtant dans les villages.**

Créée en 1991 dans l'Ain par Monique

et Alain Nesme, l'association Arc-En-Ciel

a pour but de réaliser le rêve d'un enfant de 5 à 16 ans atteint de cancer, myopathie, mucoviscidose ou d'une maladie orpheline.

Composée uniquement de bénévoles, elle a été reconnue d'utilité publique en 2004.

Le processus permet à l'enfant de se projeter, de ne pas rester focalisé sur sa pathologie et de mieux accepter son traitement.

Nager avec les dauphins, visiter une ville, un parc d'attractions, rencontrer une personnalité ou une équipe, vivre un événement sportif:

chaque enfant a son rêve.

Lors de sa réalisation, un bénévole de l'association accompagne l'enfant et l'un de ses parents au long d'une journée qui lui est entièrement consacrée en tant que VIP.

Depuis 35 ans, Arc en ciel a réalisé le rêve particulier de 1073 enfants.

Ses parrains sont Sophie Marceau et Christophe Willem. ■

<https://www.arc-en-ciel.com/>

Les chiffres de la semaine

6

Français sur 10 déclarent que les mains font partie des premières choses qu'ils regardent chez quelqu'un, selon une enquête réalisée par Flashes pour Poderm du 6 au 9 mars 2026 par questionnaire autoadministré en ligne auprès d'un panel de 2000 personnes.

53 % des sondés associent des ongles abîmés à un manque de soin ou d'hygiène contre 43 % qui y voient plutôt le résultat de facteurs extérieurs, comme un problème de santé ou des mains très sollicitées.

Les hommes sont plus sévères que les femmes sur l'apparence des mains ou des ongles du sexe opposé: 81 % jugent que cela donne une image peu soignée, contre 71 % pour les femmes.

1186 €

par mois, soit 34 % des revenus nets mensuels: c'est en moyenne, ce que représentent les dépenses contraintes (logement, transports, énergie, assurances, abonnements), des Français. Un budget en augmentation de 43 € en un an. Une étude de Money Radar souligne que cette moyenne masque «des écarts régionaux considérables» et qu'il est moins coûteux de vivre dans le Nord que dans le Sud qui combine les loyers gonflés par la pression touristique et l'attractivité résidentielle avec des salaires structurellement plus bas que dans le Nord industriel ou la façade atlantique. Ainsi, à Nice, la part du loyer représente à elle seule 44,3 % du revenu net, contre 39,9 % à Paris et 23,9 % à Lille.

70

chefs d'entreprises corses ont appelé le monde économique, mais aussi les institutions et citoyens à soutenir l'enseignement immersif du corse porté par Scola Corsa suite aux attaques de l'ex-ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer à l'encontre des écoles immersives. Dans un manifeste, ils affirment que «le corse est un bien commun. Ce n'est pas un sujet politique mais une affaire de sens, de transmission, d'avenir» et que sa pratique «n'entre pas en concurrence avec le rayonnement du français».

Meublés de tourisme Toujours plus...

Dans les régions ou les villes touristiques, la prolifération des meublés de tourisme se traduit par une réduction de l'offre de logements disponibles pour les résidents permanents, accroissant ainsi la crise du logement. Régulièrement, la question de leur régulation revient sur le tapis. Adoptée le 19 novembre 2024 par l'Assemblée nationale, la loi Le Meur visait à doter les communes d'outils renforcés pour encadrer les locations de courte durée, notamment en leur donnant la possibilité de réduire la durée maximale de location des résidences principales de 120 à 90 jours par an et d'imposer des quotas dans les zones comptant plus de 20 % de résidences secondaires. Toutefois, un fois les outils créés, encore faut-il qu'ils soient utilisés. Or dans un contexte qui voit les finances locales se restreindre, l'intérêt d'en faire résolument usage se heurte assez vite à l'argument budgétaire. Les meublés de tourisme ont indiscutablement un retentissement négatif sur l'accès au logement de la population résidente. Mais ils constituent aussi un apport financier pour les communes ou les intercommunalités, via la taxe de séjour que reversent les diverses plateformes de location. Ainsi, à elle seule, Airbnb a, selon les informations qu'elle a récemment communiquées, reversé un total de plus de 4,5 millions d'euros pour l'année 2025 en Corse (2,9 millions en Corse-du-Sud et 1,7 million en Haute-Corse). Les montants versés les plus élevés concernent Porto-Vecchio, avec plus de 600 000 euros; vient ensuite Ajaccio, avec plus de 400 000 euros. En troisième position ex-æquo Calvi et Zonza, avec 200 000 euros, devant Bonifacio et Lecci (plus de 150 000 euros) alors que Bastia, Propriano et L'Île-Rousse Bastia se sont vues reverser par Airbnb des montants de plus de 100 000 €. Enfin, Grossetto-Prugna a perçu un montant de l'ordre de 90 000 euros. Toutefois, l'offre de meublés touristiques ne se borne pas aux communes corses dotées d'une façade littorale; Airbnb précise en effet que le reversement de la taxe a concerné quelque 314 communes de l'île, dont 6 ont perçu pour la première fois l'an passé un montant de taxe de séjour, comme Croce et San-Damiano. La plateforme indique par ailleurs que des villes et villages de l'intérieur ont enregistré une forte croissance: Sollacaro (plus de 12 000 euros, soit +30 %), Feliceto (plus 6 000 euros, soit +25 %), Zilia (plus de 4 000 euros, soit +67 %) et Pietralba (plus 3 000 euros, soit +27 %). On peut certes y voir «une meilleure répartition des flux touristiques» qui permet à de petites collectivités d'abonder un peu leur trésorerie. Sachant cela dit que les sommes perçues via la taxe de séjour visent à financer les actions liées au tourisme. La quasi totalité de la Corse tend ainsi à devenir une «destination» qui perçoit de quoi financer sa promotion, au détriment de l'offre de logements à l'année et des professionnels locaux de l'hébergement touristique. ■ AN



D'après photo listrum • Creative Commons

Économie Jusque là, ça va...

Selon l'enquête nationale réalisée par la Banque de France entre le 27 mars et le 3 avril, l'activité en mars 2026 a continué de progresser, à un rythme voisin des mois précédents, dans l'industrie, les services marchands et le bâtiment, malgré un contexte marqué par la guerre au Moyen-Orient. Dans l'industrie, la production s'est raffermie nettement, dépassant les anticipations des chefs d'entreprise formulées le mois précédent dans la plupart des branches. La situation de trésorerie évolue peu et les carnets de commandes s'améliorent, principalement sous l'effet de la demande nationale, en partie stimulée par des comportements d'anticipation liés au contexte géopolitique. Services et bâtiment sont dans l'ensemble restés bien orientés, avec toutefois des évolutions contrastées selon les branches. La trésorerie s'est dégradée dans les services, en particulier dans les secteurs les plus exposés aux coûts de transport ou à une demande moins dynamique. Les chefs d'entreprise signalent cela dit une incertitude accrue, qui pèse sur leur visibilité à court terme. ■ AN

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent en date du 9 avril 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :

VB CONCEPT PERFORMANCE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000€, dont le Siège social est situé à : 32, rue Principale, 20217 Saint-Florent, ayant pour objet : Exploitation d'une salle de sport et enseignement et pratique de toutes disciplines sportives, crossfit, musculation, gymnastiques, aérobic, relaxation, danse, soin esthétique, centre de remise en forme, conseil sportif et nutritionnel, conseil en communication et marketing, stages sportifs, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS :

Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Il a été nommé comme présidente Madame BORRACCINO Virginie Pascale, demeurant au 148, Strada di E Guadelle, Bâtiment 1, étage 1, Porte 3, 20232 Oletta pour une durée non limitée.

Pour avis
Le Président.

N° 02



SAS LISIA FRUITS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : San Gavino

20230 San-Giuliano

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 9 Avril 2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS LISIA FRUITS

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 2000 euros

SIEGE : San Gavino, 20230 San-Giuliano
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production .../...

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. 2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

PRESIDENT : Monsieur Vincent BATESTINI, demeurant San Gavino, 20230 San-Giuliano,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président Vincent Batestini.

N° 03
AECN
AGENCE EXPERTISE COMPTABLE NOTARIALE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 24 mars 2026, à PORTO-VECCHIO.

Dénomination : BTM SUD 2A.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : Solario, 20114 Figari.

Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, taille, façonnage et finissage de pierres.

Durée de la société : 99 année[s].

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur AYUB MARZOUKI, demeurant C2 Marzouki Fatima, Bât A, Port de Plaisance, 11, Res U Palmu, 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, à Propriano le 08 Avril 2026.

Il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination Sociale :

A CARTA BY A BOXETTA

Capital : Deux mille euros (2.000 €) divisés en cent (100) actions de 20 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Lieu dit Favagiolo - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : La conception, le développement, la commercialisation et la gestion de solutions de cartes cadeaux, cartes prépayées et dispositifs d'avantages destinés aux particuliers, entreprises, CSE et collectivités ;

L'animation et la gestion d'un réseau d'enseignes partenaires ; l'intermédiation commerciale et technique entre les utilisateurs, les partenaires commerciaux et les prestataires de services de paiement.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : Deux mille euros

Président : A BOXETTA Société par actions simplifiée au capital de 35.510 € Lieu Dit Favagiolo - 20167 Sarrola-Carcopino, RCS Ajaccio 882 388 366. Représenté par Monsieur Jeremy Zannini, Joachim, Christian, né le 15 février 1989 à Clamart (92), de nationalité française, célibataire, sis 18, Rue Jean Jaurès, 20100 Sartène son Président.

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de : Ajaccio.

Pour insertion,

N° 05

BELLA ZAZA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 3, Boulevard Roi Jérôme

20000 Ajaccio

Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 15 avril 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BELLA ZAZA

Siège : 3, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'exploitation d'une activité de restauration, sur place, à emporter ou en livraison,

- incluant notamment la préparation, la fabrication et la vente de plats cuisinés, produits alimentaires et boissons ;

- L'activité de bagagerie, incluant la réception, la garde, le stockage temporaire et la restitution de bagages et effets personnels ;

- L'organisation et l'animation d'événements sportifs et culturels ;

- La vente de tous produits, accessoires, matériels et prestations se rapportant aux activités ci-dessus ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Cassandra LEONZI, née le 07 février 1994, demeurant Route du Salaro, Résidence Les Cimes, Monte Renoso, Entrée E, 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO (20000), le 15/04/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SAPARELLI

Siège : 8, rue Jacques Tessarech, Résidence Barbicaja D, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000,00 euros

Objet : Acquisition de terrains à bâtir, construction vente.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Présidente : La société dénommée LUCYL GENERALE ET FONCIERE, SAS au capital de 196.000,00 euros, ayant son siège social Résidence Barbicaja, Bât. D, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 850 866 914, représentée aux présentes par son président, M. Lucien PIERRAZZI.

Pour avis, La Présidente.

N° 07

ALTI MONTI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-Dit Collizzola

20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 avril à Eccica-Suarella, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ALTI MONTI

Siège : Lieu-Dit Collizzola - 20117 Eccica-Suarella

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration (notamment par intermédiation locative), la location et la vente (à titre exceptionnel ou habituel) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le cas échéant, la mise à disposition des biens sociaux au profit d'un ou plusieurs associés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : La société dénommée L.F.H., Société civile au capital de 1.201.200,00 euros, dont le siège social est à ECCICA-SUARELLA (20117), Lieu dit Collizzola, identifiée au SIREN sous le numéro 808159750 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS I POÉES À GRANULES I PANNÉAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du rendement

Produits 100% BIO

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/04/2026, il a été constitué une **SAS** dénommée : **IRO**

Siège social : Immeuble Surgente, RT 30, 20220 L'ÎLE-ROUSSE **Capital** : 5000 € **Objet social** : L'activité de lo-tisseur, incluant l'acquisition de ter-rains, leur division en lots et leur aménagement. L'achat, la vente et la location de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis. La viabilisation de terrains, comprenant la réalisation ou la coor-dination des travaux nécessaires à leur raccordement aux réseaux. La construction de bâtiments en vue de leur vente, directement ou par recours à des entreprises. **Président** : M LECA Jérôme demeurant Lieu-dit Pigna, 20220 MONTICELLO élu pour une durée illimitée **Durée** : 99 ans à com-pter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/03/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéris-tiques suivantes :

Dénomination : **RAFM SOLENZARA**
Objet social : La société a pour objet l'acquisition, l'administration, la ges-tion par location ou autrement de tous immeubles et biensimmobiliers, la vente de tous immeubles et biens im-mobiliers
Siège social : Lieudit Ribarrotti 20167 Sarrola-Carcopino.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme PERALDI Vanessa, de-meurant Lieudit Ribarrotti, 20167 Sar-rola-Carcopino.
Clause d'agrément : La cession de parts ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers.
Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limi-tée Unipersonnelle
Dénomination sociale :

SP PLOMBERIE

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
• Travaux de plomberie, plomberie navale,
• La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou socié-tés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fu-sion, alliance ou association en partici-pation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
• toutes opérations industrielles, com-merciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher di-rectement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son exten-sion ou son développement ;
• Toutes opérations quelconques desti-nées à la réalisation de l'objet social.
Siège social : Qrt Bocca del Oro, Villa Sampieri, 20137 Porto Vecchio.
Durée : 99 ans à compter de l'immatri-culation de la société au Registre du commerce et des Société.

.../...

Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.
Gérant : Monsieur Pierre SURAULT, de-meurant Quartier Bocca del Oro, Villa Sampieri 20137 Porto Vecchio.
Immatriculation : RCS d' Ajaccio
Pour avis, Le Gérant

TRANSFERTS SIEGES

N° 11

SURELLA

SCI au capital de 1000 euros
Siège : Résidence Torricella III
Rte d'Ortale, 20620 Biguglia
RCS Bastia 799 283 502

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2026, les associés ont décidé de transférer le **siège social** de [ancien siège] Rési-dence Torricella III, Rte d'Ortale, c/o De-lamare-Abbenanti Emilie, 20620 Biguglia à [nouveau siège] Strada Vec-chia, Box 1, 20290 Borgo à compter du 15 avril 2026. Les **statuts** ont été modi-fiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 12

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

NOVA IMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 cours Jean Ballard,
13001 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 949 105 894

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le **siège social** 5 cours Jean Ballard, 13001 MARSEILLE au ZA Baléone Centre - RN 194 - 20167 SAR-ROLA CARCOPINO à compter du 01/04/2026 et de modifier en consé-quence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de Marseille sous le N°949 105 894 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d' Ajaccio.
Président : Mme Audrey ANTONA, de-meurant Les Terrasses Emily 1 Rotajolo, 20166 ALBITRECCIA.

Pour avis, Le Président

N° 13

JPI HOLDING

SAS au capital de 56 793 euros
Siège social : La Plaine Saint Jean
Lieudit Porette
20117 ECCICA SUARELLA
929 273 761 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le **siège social** et l'éta-blisserment principal de : La Plaine Saint Jean, Lieudit Porette, 20117 EC-CICA SUARELLA à Résidence Spur-tone, La Tuscia 20167 ALATA, à compter du 01/04/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 14

LA LAME BARBU

SARL au capital de 1000 €
Siège social : Ld Bracalina
Spar U Serenu, 20167 Afa
994 615 722 RCS d' Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 18/03/2026 les associés ont nommé Co-gérant M. PASQUALAGGI Joseph, Antoine, Dominique, demeurant 9 Ave-nue du Mont Thabor, Résidence la Pi-nède, Bâtiment F, 20090 Ajaccio.
Mention au RCS d' Ajaccio.

N° 15

U SAN MARCELLU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : A Falata Di A Marina
20145 Sari-Solenzara
879442317 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 14 avril 2026, il ré-sulte que :
- Monsieur Bastien, Maurice, Marcel BRIOIS-ANTONELLI demeurant les Hauts de Solenzara, 20145 SARI-SO-LENZARA a été nommé en qualité de **Président** en remplacement de Mon-sieur Pascal BRIOIS démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 16

JBV CONSTRUCTION

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : LD TORTAGHJALA
PLAINE DE PERI - 20167 PERI
RCS AJACCIO 933781718

Aux termes du procès-verbal des déci-sions de l'associé unique du 20/04/2026, il a été pris acte de la dé-mission de Monsieur Vitor Manuel MAR-TINS GONCALVES de ses fonctions directeur général avec effet au 20 avril 2026, et décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Modification sera faite au greffe du RCS d' AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 17

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, à Saint-Florent en date du 20 avril 2026, les associés de la so-ciété DIMORA IMMOBILIER société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 101 862 373, décident de nommer en **qualité de nouveau président**, Madame BERTI Elena, née le 18 août 1994 à Bastia de nationalité Française, célibataire, demeurant : ré-sidence San Stefanu appartement 16, étage 4, Cardo Village 20200 BASTIA, accepte cette décision pour une durée non limitée et confirme la démission de Monsieur YVON Anthony Jordan.

Pour avis Le Président

N° 18

CACELO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 261 000,00 €
Siège social : Lieu-Dit Sampiero Corso
20119 BASTELICA
910 475 722 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'As-semblée Générale Extraordinaire en date du 25 mars 2026, les associés ont :
- pris acte de la démission de Monsieur Philippe MALLEA de ses fonctions de gérant, avec effet au 1er avril 2026 ;
- nommé en qualité de gérante, à compter du 1er avril 2026, pour une durée indéterminée : Madame Antonia, Françoise, Flaminia NIVAGGIONI épouse MALLEA, née le 2 mai 1966 à Casablanca [Maroc], demeurant 19 rue Théodore de Banville, 75017 Paris ;
- décidé de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis, La Gérance

N° 19

LE COCHON D'OR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : FERINALE
20218 PIETRALBA
488 484 650 RCS BASTIA

Aux termes dune délibération en date du 01/04/2026,la collectivité des asso-ciés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Marc RIOLACCI de dé-missionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gé-rant Monsieur Jean-François RIOLACCI, demeurant Lieu-dit FERINALE 20218 PIETRALBA, pour une durée illimitée à compter du 01/04/2026.
Le nom de Monsieur Jean-Marc RIO-LACCI a été retiré de l'article 11 des sta-tuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Jean-François RIOLACCI, nouveau gérant.

Pour avis, La Gérance

N° 20

AMBROGI SANTUCCI BRACCINI

Société Civile de Moyens
Au capital de 1 200 euros
Siège social : LIEUDIT LINA SCHELLO
Route de Bastia
20220 MONTICELLO
438927410 RCS BASTIA

Aux termes d'une AGE en date du 1er avril 2026, il a été décidé de nommer Madame Jade BRACCINI en qualité de co-gérante associée de la société et de modifier la dénomination sociale, qui devient : AMBROGI SANTUCCI BRACCINI.
Modification sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

PLUS RAPIDE PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ
DANS NOS BUREAUX
Tél. 04 95 32 04 40

MODIFICATIONS STATUTS

N° 21

SCI U RICORDU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524 euros
Siège social : Macinaggio
20248 Rogliano
432 354 983 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Avril 2026, il a été décidé :

- **Extension de l'objet social :**

La société a désormais pour objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

L'acquisition, la propriété, la gestion, l'entretien, l'exploitation et la location, de tous biens mobiliers, et notamment de bateaux de plaisance ; La mise à disposition et la location desdits biens, notamment au profit de toute société liée ou non ;

La conclusion de tous emprunts, crédits, crédits-bails, financements ou garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social ;

Exceptionnellement, l'aliénation des biens devenus inutiles à la société ; Et, plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à condition d'en respecter le caractère civil.

- **Constatation du décès d'un associé :** Suite au décès de Monsieur Hyacinthe GENNARI survenu le 1er février 2026, ses parts sociales sont désormais détenues par l'indivision successorale de Monsieur Hyacinthe GENNARI.

- **Modification des statuts :**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 22

KYNOS

S.C.M au capital de 1.372 €
Lieu-Dit Vigna Majo
Rond Point du Casino
20110 PROPRIANO
429 848 575 RCS AJACCIO

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 01 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé et approuvé à compter du même jour de :

- **La cession de parts** entre Mr MAURIZI Pierre-Philippe et la SELARLU MAURIZI concernant les parts numérotées de 25 à 28 et de 49 à 64 pour une valeur de 343 € sans modification du capital.

- **La modification de la gérance** en agréant la SELARLU MAURIZI représentée par son gérant Monsieur MAURIZI Pierre-Philippe à l'unanimité et pour une durée indéterminée.

Les articles 7 et 14 des statuts sont modifiés en conséquence.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que mes statuts modifiés seront envoyés par voie dématérialisée au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion

N° 23

ANGE-PAUL LEONELLI

AVOCAT

5, Rue César Campinchi

20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@gmail.com

SOCIETE JPS

SCI au capital de 1.524,49 €

Siège social : 52 Rue de l'Annonciade

20200 BASTIA

R.C.S. : BASTIA n° 350 803 177

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 avril 2026, il a été décidé de transférer le siège social à compter de la même date de VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Résidence du Fango à BASTIA [20200] 52 Rue de l'Annonciade et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, et de nommer en qualité de gérant, Monsieur Jean-Philippe SORINI, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 9 Chemin de Novacchioni, en remplacement de Madame Jacqueline COSTANTINI, décédée, à compter de la même date et pour une durée indéterminée et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts.

Pour avis, La gérance.

N° 24

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une déclaration en date du 20/04/2026, M. LUIGGI Nicolas, demeurant à Alzia 20220 Santa réparata di balagna, immatriculé au RCS et RM de BASTIA sous le n° 924 958 879, a décidé d'adopter à son activité l'activité suivante : Restauration.

Suivant acte SSP en date du 20/04/2026, la SARL U MUVRONE, demeurant à : route de Lavatoggio 20260 LUMIO, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 324 916 683, a donné en location-gérance à M. LUIGGI Nicolas, demeurant à Alzia 20220 Santa réparata di balagna, immatriculé au RCS et RM de BASTIA sous le n° 924 958 879, un fonds de commerce de restauration sis à Route de Lavatoggio 20260 Lumio, à compter du 07/05/2026 pour une durée de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction.

Le locataire-gérant exploitera le fonds à titre d'activité complémentaire. Mention sera faite au RCS et RM de BASTIA.

Pour avis

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

N° 25

TEGGIA

SAS au capital de 2500 €

Siège social : Rte de Mezzavia

20090 AJACCIO

900 444 753 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 02/03/2026 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. VANDELVE Olivier, demeurant Lieudit la Tuscia, lot 7, Spurtone, 20167 Alata, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 26

EARL LENZA AL PIANE

EARL au capital de 145.000 €

Siège social : Rte de Canale Di Verde

Chez Monsieur Santini Jean

20230 Canale-Di-Verde

849 813 688 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2025, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Jean Sauveur SANTINI demeurant ROUTE DE CANALE DI VERDE, 20230 CANALE DI VERDE, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Modification au RCS de Bastia.

DECLARATION D'ABSENCE

N° 27

EXTRAIT DE JUGEMENT DECLARATIF D'ABSENCE

Par jugement rendu le 3 avril 2026 par le Tribunal judiciaire de Bastia, statuant conformément aux dispositions de l'article 123 du Code civil, a été déclaré l'absence de :

Monsieur Etienne BRIGNOLE, né le 10 juillet 1951 à Saint-Florent (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant en dernier : route principale, SAINT-FLORENT 20217.

Dont il n'a pas été donné de nouvelles depuis le 8 octobre 2013.

Le jugement emporte, à compter de sa transcription sur les registres de l'état civil, tous les effets que la loi attache au décès.

Pour extrait conforme, Fait à Bastia, le 14 avril 2026.

MODIFICATION OBJET SOCIAL

N° 28

EUREX FIFM BASTIA

ANNE BENOIT CREATION

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 euros

Siège social :

15 BD GENERAL DE GAULLE

20200 BASTIA

502 520 000 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 20 avril 2026, l'Associé Unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de :

• La recherche, le développement, la conception, la fabrication, l'exploitation et la commercialisation de dispositifs, installations et objets innovants intégrant le parfum et l'olfaction, notamment des instruments sensoriels et immersifs ;

• La création, la production, la diffusion et la valorisation de projets artistiques intégrant l'olfaction, seuls ou en lien avec d'autres formes d'expression artistique [arts visuels, design, musique, scénographie, performance, etc.] ;

• La conception, l'organisation et la réalisation d'événements, d'installations, d'expositions et d'expériences immersives autour du parfum et de l'art, notamment à destination de lieux recevant du public tels que les hôtels, espaces culturels, commerciaux ou événementiels ;

.../...

• La création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte de centres de bien-être, spas, instituts de beauté, espaces de relaxation et de remise en forme ;

• La conception, le développement, la gestion et la commercialisation de concepts de spas et de bien-être ;

• La mise en place, le développement et l'animation de réseaux de franchise, de licence de marque ou de partenariat dans le domaine du bien-être, notamment pour l'exploitation de spas ;

• La fourniture de prestations de services, d'assistance technique, commerciale, marketing et administrative auprès des franchisés et partenaires ;

• La formation professionnelle dans les domaines du bien-être, de l'esthétique, de la gestion et de l'exploitation de centres de spa ;

• L'achat, la vente et la distribution de tous produits liés au bien-être, à la beauté et à la relaxation.

• La location de locaux professionnels, cabines et espaces aménagés destinés à l'exercice

d'activités de bien-être, d'esthétique, de relaxation et de remise en forme ;

• La mise à disposition d'équipements, matériels et installations nécessaires à l'exercice de ces activités ;

• La fourniture de services annexes non réglementés, notamment l'accueil de la clientèle, la gestion des espaces, la logistique, et les services administratifs ; Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

LOCATION GERANCE FIN GERANCE

N° 29

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 01/04/2026, SARL SOCIETE DE GERANCE DU CAFE DES PALMIERS, dont le siège est situé Quai Landry, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 607 250 040. Représentée par Madame Sabine LUCIANI, Gérante. A donné en location gérance à : SAS INDE NOI, dont le siège est situé 45, Quai Adolphe Landry, 20260 CALVI, immatriculée au RCS De Bastia sous le numéro 101 811 958. Représentée par Monsieur Alexandre FRANQUEVILLE, Président. Un fonds de commerce de restaurant, débit de boissons lic. IV, à l'enseigne «EMILE'S», sis et exploité Quay Landry, 20260 Calvi, pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2026 pour se terminer le 31 mars 2027 renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

N°30

EUREX FIFM BASTIA

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par La commune de BARRETTALI dont le siège est Mairie de BARRETTALI [20228], représentée par son maire en exercice, Monsieur Dominique BACCARELLI à la société CAP LODGE, société par actions simplifiée au capital de 1.500 € dont le siège social est à Lieudit MINERBIO, 20228 BARRETTALI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 849 878 319 suivant acte sous seing privé en date à BARRETTALI du 19 novembre 2018.

Du fonds de commerce de point chaud, restauration, (licence grande restauration), débit de boisson, café, relais colis, épicerie, kiosque à journaux, magazines, situé à BARRETTALI [20228] connu sous le nom de : O'LAMPARO. A pris fin le 19 février 2026 d'un commun accord entre les parties.

Pour unique avis signé, la société CAP LODGE, Le locataire-gérant.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 31

N° PC : 2026RJ0057

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant l'ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée sur résolution de plan de la société CELI CONSTRUCTIONS, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS SARL, 20237 LA PORTA. Maçonnerie et travaux courants de béton arme avec activités conjointes de second œuvre. 397 939 521 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2026RJ0058

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société ARIA DI MARE SARL, 43, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. Vente de cigarettes électroniques, vente d'articles pour fumeurs, cadeaux, bijoux, accessoires de mode, articles textiles, vente par internet, ainsi que de tout objet connexe à l'activité principale de vente de cigarettes électroniques. 932 088 149 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 03/04/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0246

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure ouverte à l'encontre de Monsieur ESTEVES CUNHA ALEXANDRE, cité Pianuccia, 20250 CORTE. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. 531 143 634 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2026RJ0022

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Monsieur OUAMAR ABDELZIZ, Résidence de Montesoro, Tour 3, 20600 BASTIA. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, 511 118 853 RM 20. Liquidateur

judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 35

N° PC : 2026RJ0034

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Monsieur LOUETTE Jonathan Jean Maxime, 2, chemin DE FORCONE, 20200 BASTIA. Agent commercial. 832 796 650 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 36

N° PC : 2026RJ0059

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CIABRINI LEVAGE SARL, route Nationale 193, Casatorra, 20620 BIGUGLIA. 498 205 335 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Administrateur : SARL HORIZON AJ REPRESENTEE PAR ME JOHANNA FABRE, 5, Rue Grignan, 13006 MARSEILLE. Mission : Assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements le 29/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 37

N° PC : 2024RJ0118

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant la modification du plan de redressement de la société TABERNA RIBELLA SAS, route de Saint-Florent, Pastricciola, 20253 PATRIMONIO. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28 Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 38

N° PC : 2025RJ0110

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/04/2026 prononçant l'homologation du plan de sauvegarde de la société H.I.C FRANCE SAS, sis à Sulana, 20235 CANAVAGGIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 39

CABINET de Maître Olivier CARDI
AVOCAT

3, rue Maréchal Joffre - 20220 CALVI

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION
SUR BAISSSE DE MISE A PRIX**

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
ROND-POINT DE MORO GIAFFERI - 20200 BASTIA

Le JEUDI 28 MAI 2026 à 10 HEURES

EN UN LOT

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CALENZANA [HAUTE- CORSE] - LIEUDIT RATAJOLO

Lot 1 : L'ensemble immobilier constitué de la maison édifée sur la parcelle cadastrée AB N° 656, d'une contenance de 26a 50ca.

Le lot étant mis à prix à :
DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (277.500 €)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du tribunal Judiciaire de BASTIA - Palais de Justice - Rond-Point Moro GIAFFERI - 20200 BASTIA où il peut être consulté ou au cabinet de Maître Olivier CARDI - 3, avenue Maréchal Joffre - 20220 CALVI.

L'AVOCAT
Maître Olivier CARDI

N° 40

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Penta di Casinca

Demande de permis de construire présentée par la société

« Corsica Sole 51 »

concernant le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sein d'une centrale photovoltaïque existante, lieu-dit « Querci »

1ère Parution

DUREE DE L'ENQUETE : du mardi 12 mai 2026 au jeudi 11 juin 2026

SIEGE DE L'ENQUETE et lieu de dépôt du dossier :

Mairie de Penta di Casinca [route de la mer, 20213 Penta di Casinca]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

M. Olivier RIFFARD, chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, recevra le public en mairie :

- mardi 12 mai 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 22 mai 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 1er juin 2026, de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 11 juin 2026, de 9h00 à 12h00.

M. Antony HOTTIER, ancien directeur d'entreprise, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public (<https://www.registre-dematerialise.fr/7312>).

Celui-ci pourra formuler ses observations :

- au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Penta di Casinca ;
- par voie électronique (enquete-publique-7312@registre-dematerialise.fr), du mardi 12 mai 2026 à 9h00 au jeudi 11 juin 2026 à 12h00.

Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>).

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « Corsica Sole 51 », 20251 Paneraccia [tél. : 04 95 31 66 79].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

ICN - ANNONCES LEGALES

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7
sur notre site : www.icn.corsica
Rubrique annonces légales

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ BETON ET AGREGATS (BETAG),
CONCERNANT LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN CASIER
DE STOCKAGE DE TERRES AMIANTEES ET DE DECHETS
D'AMIANTE LIE A DES MATERIAUX INERTES,
ET LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
DANS UNE BANDE DE 100 METRES
AUTOUR DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS
Lieu-dit « Chiusone », commune de Lucciana**

2ème Parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques n° 2760-2-b et 3540-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 [2°] de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

Il porte aussi sur une demande d'instituer des servitudes d'utilité publique concernant des parcelles situées sur le territoire de la commune de Lucciana, dont les références cadastrales et les superficies sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE [M²]	SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE [M²]
AL	14	46196	14328
	15	14233	14236
	16	4183	4182
	19	22086	967
	29	188097	24153
	42	7486	808
	43	581	189
	46	1093	753
	47	697	652
	64	35061	6573
	66	44735	4752
Parcelles non cadastrées*			1296
TOTAL			72889

* Cette surface correspond à d'anciennes voies communales non reclassées au cadastre mais qui, dans les faits, correspondent aujourd'hui à des milieux naturels, à des cultures, ou encore à une zone d'habitation.

DUREE DE L'ENQUÊTE : * du 20/04/2026 au 21/05/2026.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Lucciana, 1045, Corsu Lucciana, CS 30026, 20290 Lucciana

LIEUX DE DEPÔT DU DOSSIER : Mairies de Lucciana, Borgo (120, route de la gare, 20290 Borgo), Vescovato (bibliothèque municipale d'Arena, bâtiment E 19, cité Erilia, 20215 Vescovato) et Venzolasca (lieu-dit « Vignarella », 20215 Venzolasca)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur François-Marie SASSO, retraité D.G. (hors cadre), recevra le public selon les modalités suivantes :

* lundi 20 avril 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Lucciana ;

* mardi 21 avril 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Borgo ;

* lundi 27 avril 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Venzolasca ;

* mardi 28 avril 2026, de 8 h à 12 h, en mairie de Vescovato ;

* lundi 11 mai 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Borgo ;

* jeudi 21 mai 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Lucciana. Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, retraité, ancien commandant de police, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Lucciana, Borgo, Vescovato et Venzolasca.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies précitées pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7193>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Lucciana, et par voie électronique [enquete-publique-7193@registre-dematerialise.fr], du 20 avril 2026 à 8 heures 30, jusqu'au 21 mai 2026 à 17 heures. Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société Béton et Agrégats [BETAG], zone artisanale de Fo-Ielli, 20213 Penta di Casinca [tél. : 04 95 38 19 30].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE NOVELLA

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉE
PAR LA SOCIÉTÉ « CORSICA SOLE 32 »,
CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

2ème Insertion,

DUREE DE L'ENQUÊTE : du lundi 20 avril 2026 au mardi 26 mai 2026

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de Novella (Lieu-dit Custarella - 20226 Novella)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : Madame Raphaëlle DAVIN, Architecte-urbaniste, recevra le public en mairie :

* lundi 20 avril 2026 de 14h00 à 18h00 ;

* lundi 4 mai 2026 de 14h00 à 18h00 ;

* mardi 26 mai 2026 de 14h00 à 18h00.

M. Olivier RIFFARD, Chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public (<https://www.registre-dematerialise.fr/7181>). Celui-ci pourra formuler ses observations :

- au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Novella ;

- par voie électronique [enquete-publique-7181@registre-dematerialise.fr], du lundi 20 avril 2026 au mardi 26 mai 2026.

Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>).

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « Corsica Sole 32 », 20251 Pancheraccia [tél. : 04 95 31 66 79].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.



AVIS RECTIFICATIF DU 15/04/26

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2026-028-SI

Objet : TRAVAUX DE REMPLACEMENT MAT OSCILLANT IMMERGE DU BARRAGE E COTULE EN BALAGNE

Remise des offres :

Au lieu de : 07/05/26 à 12h00 au plus tard.

Lire : 29/05/26 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

**RECTIFICATIF
ADDITIF**

N° 44

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 27/03/2026 relatif à la société OLLANDINI HOTELLERIE ET LOISIRS sigle : O.H.L. Il y a lieu de lire : "Par un PV du 13/03/2026 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 55, Rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS."

N° 45

ADDITIF

Additif à l'annonce n°23, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 03/04/2026 - N°7128, concernant "Cession de Fonds de Commerce entre Mme DA SILVA E SA/DA COSTA E SA". Il a été omis de préciser : "Suivant acte sous seing privé en date à SARTENE du 31 mars 2026, enregistré au Service des Impôts de CORSE DU SUD le 14 avril 2026, réf. 2A04P31 2026 A 00387." Le reste sans changement.

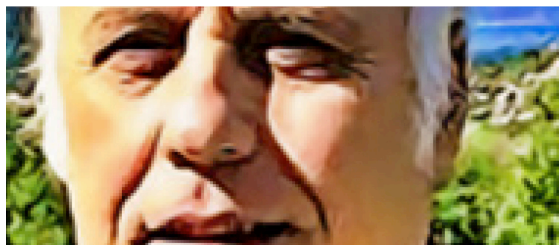
E.M.C.C.

**EXPERTISE MARITIME
CONVOYAGE CORSE**

CONTACT@EMCC.CORSICA

06.20.78.80.81





La chronique de **Jean Chiorboli**

(linguacorsica@gmail.com)

L'article dans le nom des communes corses comme indicateur d'identité (U SALGETU)

En corse comme dans les autres langues romanes, l'emploi de l'article défini avec les

toponymes est complexe et instable, contrairement aux affirmations selon lesquelles «l'usu corsu hè bellu chjaru»

(PM. Agostini 1990)

Dans les bases de données officielles [voir le site geoportail.gouv.fr qui mêle graphie corse et toscane] on a le même toponyme [par exemple Pughjolu] avec ou sans article: Pughjolu, 20240 Poggio-di-Nazza; Pughjolu, 20112 Zoza; Stretta di u Pughjolu, 20167 Alata; u Pughjolu, 20250 Santa-Lucia-di-Mercurio; Réservoir du Pughjolu, 20214 Calenzana. La motivation des toponymes [la conscience plus ou moins vivace du lien entre le nom propre et un nom commun de la langue courante] est favorable au maintien de l'article, alors que dans la plupart des noms «fossilisés» il finit par disparaître; c'est d'ailleurs la caractéristique d'un nom propre de tendre à refuser l'article. D'autre part, la disparition de l'article dans les toponymes formés avec un nom commun peut être un indice de l'ancienneté de la nomination. L'emploi de l'article avec les noms de lieux issus de noms communs [le latin ne connaissait pas l'article défini: FRAXINU «le frêne»; SALICE «le saule»] est attesté plus ou moins tardivement selon les régions. En Ligurie on considère que les toponymes sans article sont les plus anciens, antérieurs à l'an Mille [G. Petracco Sicardi 1962]. Donc [théoriquement car l'emploi de l'article n'est pas le seul critère] Frassetu «frênaie», sans article, de frassu «frêne» est plus ancien que U Salgetu «la saulaie» avec l'article, de salice ou salge «saule».

Dans la liste de référence des noms de communes en graphie corse moderne [R. Coti 1984, publié d'après une recherche de A. Pietri et P. Marchetti parue en 1976 dans la revue Kyrn] 78 toponymes sur 130 sont précédés de l'article: Borgu [U]; Campana [A]; Cannelle [E]; Casabianca [A]; Casalta [A]; Casanova [A]; Casevechje [E]; Castellà di Casinca [U]; Castellà di Mercuriu [U]; Cateri

[I]; Costa [A]; Cristinacce [E]; Croce [A]; Crucichja [A]; Favalellu [U]; Isulacciu di Fiumorbu [L']; Lucu di Nazza [U]; Mansu [U]; Mazzola [A]; Monacia d'Orezza [A]; Monte [U]; Mucale [U]; Muracciole [E]; Musuleu [U]; Olmu [L']; Ortale [L']; Parata [A]; Pedipartinu [U]; Penta Acquatella [A]; Penta di Casinca [A]; Perelli [I]; Peri

[I]; Petra di Verde [A]; Petricaghju [U]; Petrosu [U]; Piana [A]; Pianellu [U]; Pianu [U]; Piazzali [I]; Piazzole [E]; Pieve [A]; Poghju di Nazza [U]; Poghju di Venacu [U]; Poghju d'Oletta [U]; Poghju Marinacciu [U]; Poghju Mezana [U]; Porta [A]; Pratu [U]; Prunelli di Casacconi [I]; Prunelli di Fiumorbu [I]; Prunu [U]; Pughjolu [U]; Quercitellu [U]; Riventosa [A]; Salge [U]; Salgetu [U]; Sarra di Farru [A]; Sarra di Fiumorbu [A]; Sarra di Scupamena [A]; Sarrera [A]; Scolca [A]; Silvarecciu [U]; Soccia [A]; Stazzona [A]; Sulaghju [U]; Tassu [U]; Vaddi di Mezana [I]; Valle d'Alisgiani [E]; Valle di Campulori [E]; Valle di Rustinu [E]; Valle d'Orezza [E]; Vallica [A]; Venzulasca [A]; Verdesse [A]; Ville di Parasu [E]; Ville di Petrabugna [E]; Viscuvatu [U]; Vulpaiola [A]

UN INDICATEUR DE «CORSITUDE»? La présence de l'article dans les toponymes a tendance à devenir un indicateur de «corsitude». Le résultat est parfois le maintien ou la récupération de l'article même disparu de l'usage. Comme il y a neuf chances sur dix qu'un toponyme renvoie à un nom commun plus ou moins présent dans la conscience collective, certains inventaires comportent 90 % de toponymes pourvus de l'article. Le pourcentage atteindrait 100 % si l'on suivait certaines recommandations qui préconisent explicitement l'emploi de l'article en fonction de l'origine du toponyme [nom commun ou bien nom propre avec ou sans suffixe d'apparte-



La présence de l'article dans les toponymes a tendance à devenir un indicateur de «corsitude».

Le résultat est parfois le maintien ou la récupération de l'article même disparu de l'usage.

Comme il y a neuf chances sur dix qu'un toponyme renvoie à un nom commun plus ou moins présent dans la conscience collective, certains inventaires comportent 90 % de toponymes pourvus de l'article.

nance: [PM. Agostini]. Il n'est évidemment pas possible d'appliquer à la lettre cette «règle» régulièrement remise en cause par l'usage vivant et par les codificateurs eux-mêmes. Dans l'ouvrage de référence cité on a donc [sans article] Ghjunchetu, Frassetu, Ficaghja [qui sont aussi des noms communs bien vivants], et avec l'article U Lucu di Nazza, U Pedipartinu, A Riventosa, A Scolca, A Soccia [qui n'ont pas tous le même degré de transparence et sont diversement interprétés par les usagers ou les toponymistes]. De même, il n'est pas certain que dans A Venzulasca on ait un article (même s'il est [ré] interprété comme tel), ni que l'on puisse identifier facilement le nom commun qui se cache derrière Venzulasca [voir par ailleurs ici-même].

Les noms de fleuves [ou de montagnes] sont employés traditionnellement [pas seulement en corse: G. Rohlf 1966] sans article. L'usage varie dans les textes récents [a fuce di Golu/ a fuce di u Golu] mais le type sans article reste majoritaire, de même que la construction accusative prépositionnelle c'est-à-dire le complément d'objet direct précédé de à [francà à Golu «franchir le Golo», indice d'une sorte de «personnification» du fleuve] même si la pression du français n'est pas sans effets [francà u Golu].

MORPHOLOGIE DE L'ARTICLE CORSE. La toponymie ne permet pas d'attester toutes les formes d'article [défini] en usage dans la langue vivante.

Les formes corses usuelles sont issues du démonstratif latin ILLU, les formes vocaliques [préconsonantiques] caractérisent le corse [ainsi que l'italien méridional et le portugais [J. Chiorboli 1993, La langue des Corses]. Les données de l'IGN attestent toutes les formes corses usuelles de l'article: u, a, i, e, l', avec respectivement 160, 201, 67, 44, 118 occurrences. Nous nous sommes limité aux toponymes avec un article initial [ex. U Mulinu «le moulin» sans comptabiliser les exemples du type Funtana di u Caracutu «fontaine du houx»]. Exemples: U Beccu Mortu [Appietto] 2A; a Torra [Pianottoli-Caldarello] 2A; I Frasselli [Bonifacio] 2A; e Filette [Calvi] 2B; L'Alivetu [Olmeto] 2A; L'Annunziata [Bigorno] 2B. Dans la langue vivante, l'article féminin pluriel e est limité au Nord. Sa présence dans les toponymes du Sud [E Calanche pour I Calanchi] est due à une reconstruction toscanisante. Devant voyelle l'opposition de genre et de nombre est neutralisée: une seule forme est employée [l'] au masculin comme au féminin, au singulier comme au pluriel. ■



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPETTACOLI, SINEMA ...



SPETTACULU VIVU

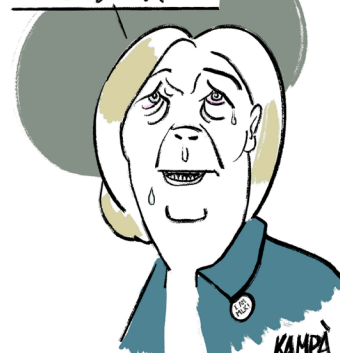
Scen'è sonniu, emuzioni spartuti

Dipoi issu ghjovi u 23 d'aprili sin'à dumenica, Portivechju campa à u ritimu di u spittaculu vivu cù a vinticinquesima edizioni di u festivall Scen'è Sonniu. Un quartu di seculu dighjà chì st'eventimentu, purtatu da a cumpagnia I Chjachjaroni in partinariatu incù a Città, metti in valori a puesia, u teatru di carrughju è l'arti di u circulu. Pà st'edizioni 2026, u mottu hè «U spittaculu vivu hè à l'onori», è ribomba dighjà com'è una prumessa tinuta. À u fà di l'anni, Scen'è Sonniu s'hè impostu com'è un appuntamentu culturali di prima trinca in Corsica Suttana, cù a partecipazioni di un publicu cumpostu di famigli è di curiosi, trà abitanti di u rughjону purtativichjacciu è ghjenti di passaghju. A so forza si trova inde a so accessibilità – tutti i spittaculi sò gratuiti – è inde a so capacità à investiscia a città, trasfurmendu piazzzi, carrughji è lochi emblematici in sceni à celu apartu. Quì, u teatru esci da i muri, s'invita inde u cutidianu è crea una vicinanza rara trà artisti è spettatori. Quist'annu, a prugrammazioni hè ricca è bella varia. U festivali hè principiatu issu ghjovi cù una seria di spittaculi trà Pifanu, a mediateca di l'Animu è u centru città. Trà parfurmenzi puetichi è pruposti più spiciali, u publicu hà pussutu scopra frà altru *Le dernier concert* di a cumpagnia i. Si, o ancu *Esperanza* di i Clowns célestes, una criezioni chì mischia a risa è tant'altri emuzioni. A sirata s'hè prulungata in centru città cù *Garçon, un kir*, una pezza cù un spiritu propiu burlescu. Stu vennari, tuttu si passerà à L'Usine à liège pà una ghjurnata bella carca, stampata da a diversità di i formi: mariunetti cù *Guignol à la cueillette aux champignons*, teatru visuali incù *Po de nuage*, o ancu rivista cuntemporanea cù *Rhinocéros* di a cumpagnia Archibald Caramantran. Una prugrammazioni chì dimostra a vultà

di u festivali di splurà tutti l'aspetti di u spittaculu vivu. A fini di settimana s'annunzia dinò intarissantissima. U sabbatu, i spittaculi s'ani da sparta in parechji lochi di a città, da a piazza di a Republica à u Bastionu di Francia, passendu pà u centru culturali frà altru. I pruposti sò prisintati incù un ritimu sustinutu, invitendu u publicu à una girandulata artistica induva ogni scornu di carrughju diventa una sorpresa. A dumenica, si vultarà à L'Usine à liège pà un'ultima ghjurnata di festa, trà circulu, teatru è parfurmenzi cullittivi. Aldilà di i spittaculi, Scen'è sonniu cultiveghja un spiritu di spartera è di cunvivialità. I «Festijeux», presenti ogni ghjornu, partipeghjani à st'ambienti caldu, prupunendu mumenti di ghjocu pà i chjuchi è i maiò. U festivali diventa tandu un veru spaziu di scontru, induva omu piglia u tempu di piantassi, di scambià è di smaravigliassi. Sta vinticinquesima edizioni t'hà una dimensioni propiu particolari. Cilibregghja a longa vita di un festivali, ma dinò a so arradichera à un tarritoriu è u so rollu inde a dimucratizzazioni culturali. In un cuntestu induva l'accessu à a cultura ferma un inghjocu maiò, Scen'è Sonniu ramenta chì u spittaculu vivu pò essa un vettori di ligamu suciali, un muturi d'emuzioni cullittiva è un spaziu di libertà. Invitendu u publicu à sunnià insemi, in cori di Portivechju, u festivali teni più cà mai a so vucazioni, vali à dì fà di u teatru è di l'arti vivi una sparienza spartuta, aparta à tutti. Un appuntamentu à ùn mancà micca pà fistighjà, duranti calchi ghjornu, a magia di u vivu. ■

Par avè di più rinsignamenti, pudeti andà nant'à u situ www.festivaldureve.com, nant'à i paghjini Facebook è Instagram Festivaldureve, o chjamà à u 04 95 72 02 57.

JE VOUS LE DIS
LES YEUX DANS LES YEUX
JE SUIS POUR
L'ÉTAT À DEUX DROITS!



Un annu fà

Des Lumières aux fractures



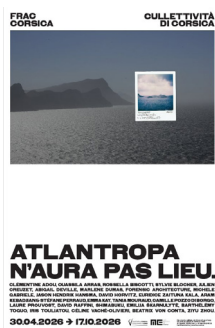
Avril 2025 s'ouvre avec un anniversaire un peu particulier. Le 6, on fête les 300 ans de la naissance d'u Babbu di a Patria, Pasquale Paoli. Né à Morosaglia en 1725, cet homme des Lumières, chef de l'État corse indépendant entre 1755 et 1769, continue à briller à travers l'héritage qu'il a laissé. Il a notamment doté la Corse de la première Constitution démocratique moderne, qui établit la souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs, et dont on dit même qu'elle inspira celle des États-Unis. Mais au-delà de la Corse, le personnage semble encore méconnu. Pour mieux raconter l'histoire de cet homme politique et penseur en avance sur son temps, la Collectivité de Corse a prévu un programme de célébrations et autres conférences et rencontres tout au long de l'année, aussi bien en Corse que dans les lieux où a vécu U Generale comme Londres ou la Toscane. Pendant ce temps, d'autres hommes politiques actuels sont bien moins inspirants. À l'instar de Donald Trump qui ravive les tensions commerciales avec l'Europe en agitant la menace de nouvelles taxes douanières, dans un contexte économique déjà fragilisé. Une stratégie offensive qui inquiète plusieurs capitales européennes, alors que les équilibres mondiaux restent précaires. Au Proche-Orient, la situation reste particulièrement tendue. Les négociations peinent à avancer et les espoirs de cessez-le-feu s'éloignent, tandis que les populations civiles continuent de payer un lourd tribut. Les appels de la communauté internationale se multiplient, sans parvenir pour l'heure à infléchir durablement le cours des événements. Et les relations internationales semblent plus tendues que jamais. Alors qu'Emmanuel Macron a laissé entendre que la France allait reconnaître l'État de Palestine en juin prochain, ces déclarations laissent un goût amer en Israël où on semble particulièrement remonté. Au point que le fils du Premier

ministre, Yaïr Netanyahu, fait un pied de nez au président français sur le réseau social X en se déclarant favorable à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, du Pays basque ou encore de la Corse. Sur le plan national, après la condamnation de Marine Le Pen à cinq ans d'inéligibilité avec application immédiate dans le cadre de l'affaire des assistants des eurodéputés RN, le 31 mars, une manifestation de soutien en sa faveur est organisée à Paris le 6. Cette condamnation menace directement sa participation à l'élection présidentielle de 2027. Il n'en fallait pas plus pour que certains crient au complot et que Marine Le Pen fustige une décision de justice fruit «d'un système qui a sorti la bombe nucléaire», «parce que nous sommes sur le point de gagner des élections». On apprend rapidement que son procès en appel sera organisé à l'été 2026. De quoi lui permettre d'entrer en course si elle est blanchie. En matière électorale, un pas de plus est franchi en faveur de la parité le 7 à la faveur d'un vote de l'Assemblée nationale qui entérine l'obligation des listes paritaires dès les prochaines municipales dans les communes de moins de 1000 habitants. Une évolution saluée par de nombreuses associations d'élus, qui y voient un levier supplémentaire pour féminiser la vie politique locale. Le 21, à l'heure où les catholiques célèbrent Pâques, une onde de choc traverse le monde: le pape François, qui s'était accordé un bain de foule en papamobile quelques heures plus tôt, est mort. De toute la planète, on afflue vers la place Saint-Pierre de Rome pour rendre hommage à ce chef de l'Église qui aura agi pour les plus fragiles tout au long de sa vie. Le 26, des centaines de milliers de personnes assistent à ses funérailles. En Corse, ce décès a une résonance un peu particulière. C'est en effet à Ajaccio que François a effectué son dernier voyage pontifical le 15 décembre 2024. Un évé-

nement historique qui restera longtemps dans la mémoire insulaire. De plus, c'est le cardinal Mamberti, originaire de Vico, qui aura la lourde charge de prononcer l'Habemus Papam quand le futur successeur de Saint-Pierre sera désigné. Enfin, sur le front de l'autonomie de la Corse, les choses bougent peu. Alors que le président de la République puis le Premier ministre avaient promis un vote au Congrès afin d'aboutir à une évolution constitutionnelle avant la fin de l'année, on commence à douter du respect du calendrier. Pis, certaines voix se font à nouveau entendre contre la perspective de donner plus d'autonomie à l'île, notamment du côté du PS. Dans une tribune publiée sur son site le 7, plusieurs membres du parti affirment qu'«accorder l'autonomie à la Corse ouvrirait la boîte de Pandore». «Contrairement à certaines îles du Pacifique et des Antilles ayant connu le statut de colonisé et/ou d'indigénat, aucun critère historique ne justifie d'accorder un statut si différent. Cela ne pourra que susciter des demandes similaires en provenance des autres régions», ses signataires, parmi lesquels des responsables insulaires à l'instar du maire de Pietrosella et secrétaire de la fédération du PS de Corse-du-Sud, Jean-Baptiste Luccioni. De quoi raviver des lignes de fracture bien ancrées et rappeler que le consensus politique est encore loin d'être trouvé. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

Le calendrier annoncé pour la révision constitutionnelle n'a pas été tenu. Si certains jugent le processus d'autonomie mort et enterré, un signe d'espoir a récemment fait jour : Gilles Simeoni a obtenu l'inscription du projet de loi constitutionnelle à l'agenda de l'Assemblée nationale pour juin. Le texte devra encore être examiné par le Sénat à l'automne, puis approuvé par le Congrès. ■



EXPOSITION

Atlantropa n'aura pas lieu

En 1929, à l'Exposition universelle de Barcelone, l'architecte bavarois Herman Sörgel présentait le projet Panropa, rebaptisé par la suite Atlantropa. Il proposait de transformer en profondeur la Méditerranée par la construction de barrages géants, au niveau du détroit de Gibraltar, puis du détroit de Sicile, afin d'abaisser le niveau de la mer. Le but était de relier l'Europe et l'Afrique pour en faire un supercontinent, en faisant émerger de vastes étendues de terres grâce à la baisse du niveau des eaux, et de procurer aux Européens une source abondante et durable d'énergie électrique. Par la suite, il était question de capter et rediriger du fleuve Congo pour irriguer le Sahara afin de le transformer en terres à cultiver. Pour le bénéfice principal voire exclusif des Européens, futurs gestionnaires du

supercontinent, les conséquences sur la vie des populations autochtones n'entrant pas en ligne de compte. Après 1933, Herman Sörgel tenta de promouvoir son projet auprès d'Hitler, sans succès : il ne cadrait pas avec les visées d'expansion de celui-ci, tournées vers l'Est et non le Sud et sa philosophie était jugée trop pacifiste. Toutefois, après la Seconde Guerre mondiale, l'idée de Sörgel refait surface et trouve dans l'opinion des échos favorables avant de tomber dans l'oubli à la mort de Sörgel en 1952. Elle a cependant connu une forme de postérité en inspirant des auteurs de science fiction : dans *Le maître du Haut-château* de Philip K. Dick [1962], la Méditerranée a été vidée pour créer d'immenses espaces fertiles ; idem dans le diptyque *Ilium/Olympos* de Dan Simmons [2003-2005]. Cette exposition à laquelle participent des artistes originaires de différents pays ou régions du monde ne cherche pas à analyser ou critiquer ce projet, ni à proposer de solution globale ou de modèle à suivre, mais à attirer l'attention sur les zones instables, les relations précaires, les équilibres fragiles entre les êtres, les paysages et les forces qui les traversent, la complexité du vivant et ce qui résiste aux cadres trop rigides. Entrée libre

Du 30 avril au 17 octobre 2026. Frac Corsica, Citadelle de Corte. **i** 04 20 03 95 33

MUSIQUE

Orange Blossom

Le groupe Orange Blossom a été fondé en 1993 à Nantes par Pierre-Jean Chabot (violin, basse), Jean-Christophe Waechter (chant, guitare) et Eric Le Brun (guitare, orgue). Ils sont rejoints en 1995 par Carlos Robles Arenas, musicien (batterie, djembé, samples) et compositeur franco-mexicain, qui aura une influence déterminante sur l'identité musicale du groupe : un mélange de genres plutôt inclassable, où se côtoient musiques du monde, électro et rock. Au fil du temps, la composition du groupe fluctue. Son noyau dur est constitué actuellement de Carlos Robles Arenas, Pierre-Jean Chabot, Maria Hassan (chant) et Léo Guérin (guitare), que viennent rejoindre d'autres artistes venus d'horizons divers, en fonction des albums. Le dernier en date, *Spells from the drunken sirens*, sorti en 2024, puise ses inspirations dans les traditions musicales de pays tels que la Turquie, l'Égypte, le Mali, le Sénégal ou encore Cuba, avec treize titres qui font la part belle à la kora malienne, aux violons turcs, aux percussions sénégalaises, aux rythmes cubains et surtout aux voix féminines, avec le concours de quatre chanteuses de cultures et de langues différentes.

Le 30 avril 2026, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.

i 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica



SPECTACLE MUSICAL

La plaine du cerf blanc

Présenté et interprété par une dizaine d'élèves du Shanghai Institute of Visual Art accueillis en résidence à L'Aria, ce spectacle dansé, chanté et joué en langue chinoise [surtitres en français] est une adaptation du roman de l'écrivain chinois Chen Zhongshi publié France en 2012 [éd. Seuil] sous le titre *Au pays du cerf blanc*. Il narre, sur plusieurs décennies, entre la fin du XIX^e siècle et le mi-

lieu du XX^e, la rivalité entre deux clans, les Bai et les Lu, dans un village proche de l'ancienne capitale de Xi'an. Révolte des Taiping, révolution nationaliste de 1911, guerre contre le Japon, guerre civile, montée du communisme... les Bai et les Lu incarnent tour à tour des facettes de l'histoire chinoise de cette période, entrecoupée de calamités diverses - famines, raids de brigands, choléra. Les enfants des deux familles s'aiment ou s'entredéchirent, s'engagent politiquement, partent à l'aventure et s'émancipent ou plient sous le poids de la tradition.

Le 30 avril, 15h et 18h. Spazio Natale Luciani, Centre culturel universitaire, Corte. **i** 04 95 45 00 78 & 04 95 61 93 18

Le 1^{er} mai 2026, 17h [entrée libre]. A Stazzona, Pioggiola.

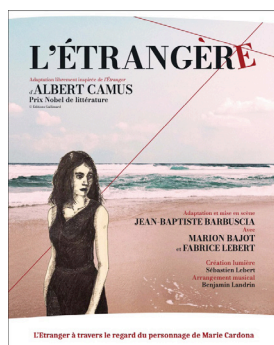
i 04 95 61 93 18

THÉÂTRE

L'étrangère

Une salle de cours, un professeur de littérature passionné mais conventionnel, une étudiante, seule présente à son cours et désireuse de confronter sa vision de jeune femme d'aujourd'hui à l'œuvre la plus connue d'Albert Camus, *L'Étranger*. De leurs échanges naît une enquête littéraire, entre fiction et réalité, passé et présent, entre salle de classe, tribunal et souvenirs d'Algérie, brouillant les frontières entre narration, jeu théâtral et transmission du savoir. La compagnie le Théâtre du balcon propose une relecture sensible et contemporaine de *L'Étranger*, à travers le regard de Marie Cardona, la petite amie de Meursault dans le roman.

Le 29 avril 2026, 20 h 30. Espace culturel Natale Rochiccioli, Cargèse.



Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

LA FRANCE EN ROUTE VERS L'ÉLECTRIFICATION!



« Nous rendrons l'électricité si bon marché que seuls les riches utiliseront des bougies », avait prophétisé Thomas Edison. Vu le prix des bougies de décoration, il n'avait pas tort. Mais l'inventeur de l'ampoule électrique n'avait peut-être pas anticipé la capacité de gestion des gouvernements français successifs, dont les décisions grèvent le budget des Français...

En 2024, chiffres officiels et consolidés à l'appui de l'Insee, un ménage français a dépensé 1851 euros en énergie pour son logement, et 1827 euros pour son carburant. La facture totale de la France s'élève, elle, aux alentours de 230 milliards d'euros, dont 85 milliards pour l'électricité et 102 milliards pour les produits pétroliers. Des chiffres d'avant ce « troisième choc pétrolier » qui vont forcément s'envoler.

Face à cette situation, comme disait le vieux slogan : « En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ». Pour réduire la facture, c'est le Premier ministre Sébastien Lecornu qui s'y est collé le 10 avril dernier. L'exercice est périlleux : expliquer aux Français, qui se saignent à la pompe, que la France doit prendre le chemin de l'électrification, avec un budget serré, un levier fiscal difficilement mobilisable à un an de la présidentielle, et un consentement à l'impôt qui peut se retourner à tout moment. Sans jeu de mots, il n'est pas question de jeter de l'essence sur le feu pour Sébastien Lecornu, qui, comme l'Insee, a rappelé que la France dépend à 60 % des hydrocarbures.

Objectif affiché : inverser la tendance et produire, puis consommer, sa propre énergie. Comprendre ici : faire tourner à plein régime les 57 réacteurs nucléaires. Et surtout exploiter le plein potentiel français, qui aujourd'hui produit 10 % de l'électricité dans le monde ; « changer d'échelle et passer à la planification » est, selon le Premier ministre, « une nécessité qui deviendra un atout ».

Si la production sera soutenue et que les crédits alloués doubleront pour atteindre 10 milliards d'euros à la fin de la décennie, au bout des câbles électriques, il y a des usagers. La feuille de route est ambitieuse et sonne comme un pré-programme de campagne : terminé le chauffage au gaz dans les logements neufs d'ici la fin de l'année, un million de pompes à chaleur installées d'ici 2030 et, faute de sortir de terre, 2 millions de logements sociaux sortiront du gaz d'ici 2050.

Sur le sujet du moment, l'objectif est de remplacer le diesel et l'essence par de l'électricité : « Rouler au thermique

coûte 11 euros les 100 km, contre 3 euros à l'électrique ». L'argument tient la route, mais le chemin est encore long : 39,7 millions de voitures particulières, 6,5 millions de véhicules utilitaires légers (VUL), 622 000 poids lourds et 95 000 autobus et autocars circulent en France. Pour seulement 1,3 million de véhicules électriques. L'ambition du gouvernement est d'en produire un million dans les usines du pays. Ces voitures ont un coût qui reste élevé : de 25 000 à 45 000 euros en moyenne pour une voiture neuve, au-delà pour le haut de gamme. « La voiture électrique peut être celle de tout le monde », clame pour autant le Premier ministre, qui compte sur les bonus et le leasing social, oubliant toutefois de mentionner la nécessité d'avoir salaire et niveau de niveau suffisants. Quant à l'aspect crucial de la charge, la France compte 175 000 points de charge, mais mise aussi sur la recharge à domicile ou au travail.

Cela dit, cette électrification du parc automobile a récemment pris du plomb dans l'aile. Si l'Union européenne visait 90 % de véhicules neufs électriques pour 2035, elle a dû faire marche arrière sous la pression des constructeurs eux-mêmes, à la traîne sur le sujet face aux concurrents japonais et surtout chinois. L'accès aux batteries et aux nanotechnologies essentielles n'a pas été évoqué par le gouvernement, or il est crucial. Tout comme la question des territoires non connectés, comme la Corse, dont l'électricité est produite à partir de fioul : quid des pics de froid et de chaleur pendant lesquels on nous demande gentiment de réguler chauffages ou climatisations pour ne pas faire sauter le réseau ? Le Premier ministre souhaite également que le quotidien soit électrique : équipements de maison, outils des artisans ou encore fours des boulangers... C'est ce qui s'appelle enfoncer une porte ouverte : il y a bien longtemps que sèche-cheveux, fers à repasser, bouilloires et aspirateurs ne fonctionnent plus au pétrole. Sébastien Lecornu a dû également rater le chapitre des plaintes concernant les tarifs de l'électricité domestique...

Il n'empêche, « La France doit retrouver son indépendance énergétique », en « passant de 20 % d'importations de gaz à une énergie produite en France ».

À un an de la présidentielle, on imagine bien un nouveau ministère ou un haut-commissariat à l'électrification du pays. Un nouveau portefeuille pour le recasage en règle d'une personnalité politique déchue, qui mettra probablement sur pied, à défaut d'une nouvelle usine électrique, une énième usine à gaz... ■

Climatisation performante

Bénéficiez d'une Prime jusqu'à 20€/m² chauffé.

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
*Retrouvez toutes
nos solutions Agir Plus.*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.